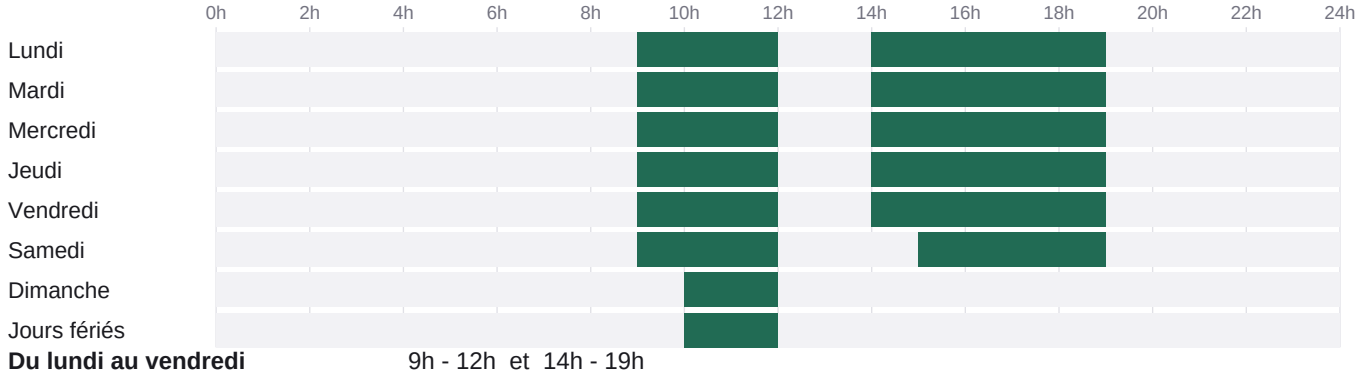
Horaires des travaux bruyants à Chambry

02000 · Aisne (02) · 827 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Arrêté municipal n° 2017/93 - Lutte contre les bruits de voisinage, signé le 30 août 2017 (article 2). Vérifié sur le texte officiel le 16/11/2026.



Du lundi au vendredi	9h - 12h et 14h - 19h
Samedi	9h - 12h et 15h - 19h
Dimanche et jours fériés	10h - 12h

Le texte dit :

> « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gène pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, motoculteurs, débroussailleuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ... ne peuvent âtre effectuées que : - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 - les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 - les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 »

Texte officiel : https://static.neopse.com/medias/p/3219/site/27/8b/ce/278bce8b252c30dc51b23dc35fbf9fb518cdad44.pdf?v=v1

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté préfectoral : Arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, signé le 19 avril 2016 (article 19). Vérifié sur le texte officiel le 16/11/2026.



Du lundi au vendredi	7h - 20h
Samedi et dimanche et jours fériés	Interdit toute la journée

Le texte dit :

> « Les travaux bruyants sont interdits tous les jours ouvrables de 20 heures à 7 heures et les dimanches et jours fériés, excepté les interventions d'utilité publique d'urgence. »

Texte officiel : https://www.gandelu.com/wp-content/uploads/2022/06/ARS_PREF-ARS-DT02-BRUIT-2016-001_Arrete-relatif-a-la-lutte-contre-les-bruits-de-voisinage.pdf

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.